

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 25 juin 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

Avenant aux conventions de sous occupation pour la pratique d'activités nautiques, chasse et pêche avec les utilisateurs pour le plan d'eau de la Ganguise

Présents : Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sébastien BOUSQUET, Michel BROUSSE, Christophe BRUNEL, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de délégués en service est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du conseil en date du 18 juin 2020

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Henri POISSON par Christophe BRUNEL, Nicolas RAUZY par Sébastien BOUSQUET, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Procurations : Brigitte BATIGNE à Sabine CHABERT, Alain CARBON à Bernard PECH, François DEMANGEOT à Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Hélène GIRAL à Giovanni ZAMAI, Présillia GRANIER à Sabine CHABERT, Bernard GRIMAUD à Philippe GREFFIER, Thierry MALLEVILLE à Charles PAULY, Martine PUEBLA à Benoît MERLIN, Régine SURRE à Denis BOUILLEUX.

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Excusés : Pierre BARBAUD, Javier DE LA CASA, Dominique DUBLOIS, Cédric LEMOINE, René MERIC.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Benoît MERLIN.

Par délibération n° 20180198 en date du 5 décembre 2018, Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a autorisé les sous-occupants ci-après à occuper tout ou partie du domaine public du plan d'eau de La Ganguise :

- l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Lauragais pour la pratique des activités de pêche ;
- le Syndicat Intercommunal du Gibier d'Eau de la Ganguise pour la pratique des activités de chasse ;
- le Club de voile de Castelnaudary pour la pratique des activités nautiques.

Monsieur le Président précise qu'au vu de la signature de la convention de sous occupation du domaine public avec Sport Nature Ganguise Lauragais, il convient de prendre un avenant aux conventions passées avec ces sous-occupants, notamment afin de délimiter les lieux de pratiques des activités de chacun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

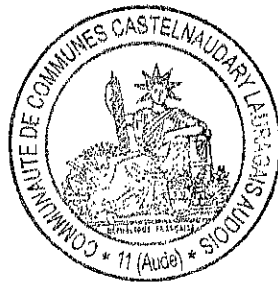
APPROUVE les avenants aux Conventions d'Occupation Temporaire avec les sous-occupants ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 25 juin 2020

Le Président,


Philippe GREFFIER.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200701-20200109-DE